

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente).

Présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Martine TURPIN (nommés).

Excusés : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente) (pouvoir à Mélanie AYISSI-DUBOULOZ), Frédéric RIMET (pouvoir à Céline PRUD'HOMME), Sandrine RUCHE (élus), Liliane SAPPEY (pouvoir à Vanessa MESSAMER) (nommée).

Secrétaire de séance : Martine TURPIN.

Date de convocation : 30 août 2024

Le quorum étant atteint la séance débute à 20h08.

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du 13 juin 2024
- Octobre Rose
- Repas des Aînés. Délibération tarif des accompagnants.
- Colis de Noël. Délibération montant du colis.
- Sortie des Anthychoises
- Aides et secours
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 JUIN 2024

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

OCTOBRE ROSE

La Vice-Présidente informe que la commission Octobre Rose s'est réunie lundi soir passé. L'association Anthy Evénements propose, à cette occasion, de revendre une partie de leurs boissons restantes. Le conseil présent valide cette proposition et choisit de leur reprendre 20 bouteilles de rouges, 10 de blanc et 10 rosé, 100 bouteilles d'eau et 30 canettes de chaque soda. Dix pichets de bière leur seront loués au prix de 1,30 le pichet. Mélanie AYISSI-DUBOULOZ annonce qu'il faudra rapidement remédier au problème de matériel de karaoké car la personne contactée l'a informée que sa sono est en panne... La Batterie Fanfare s'est également désistée, par manque de musiciens. Severine MEYNET aurait une sono personnelle qu'elle pourrait éventuellement prêter.

Les jeunes du CMJ seront présents pour participer à l'animation et s'occuperont des stands tombola, pesée du panier etc...

Carrefour fournira gracieusement la charcuterie et le fromage. Satoriz donnera toutes les fournitures pour confectionner des crêpes et le stand sera tenu par le Sou des Ecoles.

Mme AYISSI-DUBOULOZ demande aux volontaires de confectionner des cakes ou des gâteaux qui seront vendus lors de la manifestation.

Chaque membre du CCAS est invité à donner sa préférence sur la tâche qu'il préfère accomplir à la Vice-Présidente, qui en dressera ensuite une liste récapitulative.

Il faut donc des volontaires pour gonfler les ballons, pour l'inscription des participants à la marche du matin, pour assurer la circulation (M. Jean-Louis SAPPEY s'est proposé, Catherine PERRET demandera à son mari s'il accepte de l'aider), pour préparer le buffet, pour la vente de la restauration et la tenue de la buvette,

Il faudrait aussi une personne pour inscrire, dans des tranches horaires de ¼ d'heures ou 20 minutes, les personnes intéressées aux quatre ateliers proposés. On trouvera, à l'espace bien-être : de l'ostéopathie, de la sophrologie, du massage de détente et des cours Pilates et Do-in.

Il faudrait être présents cette journée du 22 septembre dès 8h30, la manifestation devrait se terminer vers 16 heures.

REPAS DES AÎNÉS. DÉLIBÉRATION TARIF DES ACCOMPAGNANTS

Pour le repas des aînés prévu le samedi 16 novembre midi, la Vice-Présidente informe avoir choisi le même traiteur que l'an passé, soit le Traiteur des Gourmets à Douvaine. Des propositions de menus lui seront demandées.

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ suggère que le montant de la participation financière pour les conjoints plus jeunes et les personnes accompagnantes domiciliés hors commune, au repas des aînés du 16 novembre, soit de nouveau fixé à 20 euros. Après délibération, le Conseil l'accepte à l'unanimité.

Une lettre d'invitation sera envoyée au mois d'octobre avec la date limite de réponse au lundi 4 novembre. Pour respecter les données personnelles, normes imposées par le RGPD, la lettre mentionnera un paragraphe à ce sujet. Les personnes qui ne voudront plus faire partie de nos listes pour le repas de fin d'année et pour les colis de Noël pourront nous en faire part.

Sinon le gendre de M. M. se propose d'animer la soirée en faisant tout style de musique. Le Conseil privilégie cette nouvelle personne et Mme AYISSI-DUBOULOZ le contactera. Il ne faudrait pas dépasser le budget de 400 euros.

La Vice-Présidente informe que les jeunes du CMJ ne pourront pas venir au repas et qu'elle ne pourra pas non plus y assister personnellement car elle amènera les jeunes à un rassemblement CMJ au niveau départemental. Elle demandera cependant aux classes du CM1 et CM2 de venir aider au service du repas, s'ils le souhaitent, comme cela avait été fait, avec réussite, l'an passé. Les boissons seront achetées à France Boisson. Les biscuits apéro se limiteront aux flûtes feuilletées au fromage.

En ce qui concerne la couleur des nappes et serviettes, le conseil laisse la Vice-présidente choisir. Sophie, employée à la cantine, sera de nouveau sollicitée pour aider à ce repas, si elle le désire. Le rendez-vous est fixé le vendredi 15 novembre dès 17 heures pour installer la salle.

COLIS DE NOËL. DÉLIBÉRATION MONTANT DU COLIS

Mme AYISSI-DUBOULOZ, après études comparatives, privilégie pour l'instant l'entreprise « L'esprit gourmand » à Rumilly. Elle enverra le lien au Conseil pour les détails du contenu du panier. Manu MUNOZ propose à la Vice-Présidente de demander à la Mère Gaud de Ballaison ce qu'elle pourrait faire comme colis de Noël.

Il est procédé au vote du montant du prix du panier garni pour Noël 2024, d'une valeur de 25 euros par personne, soit pour un couple avec deux paniers, d'une valeur de 50 euros.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité ces tarifs.

SORTIE DES ANTHYCHOISES

Il avait été proposé, lors du dernier conseil, de faire une étude comparative entre les Bains thermaux de Lavey-les-Bains en Suisse, les bains à Saint Gervais et les bains à Chamonix.

La Vice-Présidente exclut les bains de Chamonix qui sont les plus chers (66 euros par personne). Le tarif à St Gervais se monte à 40 €/personne avec ouverture à 10 heures du matin. Il faudrait prévoir une restauration extérieure ensuite.

Le tarif à Lavey-les-Bains s'élève à 30 €/personnes pour 3 heures de temps, ouverture à 9 heures du matin. Pour le repas, il est possible de manger sur place. Reste à se renseigner sur les prix.

AIDES ET SECOURS

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ parle d'une situation préoccupante d'une femme de 75 ans qui est chez elle mais vit dans l'insalubrité. Une infirmière l'en a alerté. La Vice-Présidente connaît cette personne et sait qu'un dossier au Conseil Départemental a été déposé. Cette femme, qui présente des problèmes psychologiques, est suivie par une assistante sociale. Ce n'est plus du rôle du CCAS.

Une seconde situation est exposée. Mme B., une jeune femme de 31 ans, mère de famille de deux filles de 6 et 8 ans, aide soignante, a été expulsée d'un logement social au Lyaud, pour non-paiement de loyer. Sa dette s'élèverait à 3000 euros. Cette femme se justifie en disant qu'elle n'a pas reçu l'aide de la CAF. L'assistance sociale refuserait de la revoir. Elle vient de se séparer du père de ses filles. Mme B. et ses enfants sont hébergés chez un habitant de la commune temporairement. Céline PRUD'HOMME pense qu'il faudrait qu'elle rembourse son dû pour pouvoir prétendre à un autre logement. Un paiement échelonné pourrait être la solution.

Le conseil trouve cette situation alarmante, en particulier pour les enfants. Mme AYISSI-DUBOULOZ va demander aux assistantes sociales de rencontrer cette femme et contacter Léman Habitat chez qui elle est endettée pour en savoir davantage.

En attendant, pour venir en aide à cette personne, la Vice-présidente informe le conseil qu'elle a accordé un bon de 100 euros au mois d'août pour des courses indispensables à Carrefour.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du SC2S, la Vice-Présidente informe qu'une annonce a été faite pour trouver deux nouveaux jeunes du service civique, qui commenceraient le 7 décembre prochain. Les deux anciens jeunes, Jade et Abdel Kader ont été très appréciés par les personnes à domicile. Ils seront invités au repas des aînés qui aura lieu le 16 novembre prochain.

Martine TURPIN demande ce qui est décidé pour le logement au dessus du bâtiment des Hutins ? La Vice-Présidente répond que ce point sera mis au prochain ordre du jour.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 21 novembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le secrétaire de séance,
Martine TURPIN

La Vice-Présidente,
Mélanie AYISSI-DUBOULOZ

